

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mercredi 22 juin 2022.

Objet : Adoption des indemnités de fonction du nouvel adjoint au sport

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, M. Olivier BESNARD, conseillers municipaux.

Nos réfs. :
INST_DEL_2022_51

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à Mme Martine NODOT
Mme Annie BERTHEAU, procuration donnée à M. Pascal MEZILLE
Mme Christine HUET, procuration donnée à Mme Sandrine BEULAY
Mme Solange LADIESSE, procuration donnée à M. Laurent BOISGARD
M. Gilbert FLURY, procuration donnée à M. Christophe ELIE
Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, procuration donnée à M. Dominique HUBERT
M. Boris MARC, procuration donnée à M. Grégory MILLET

Absent excusé :
M. Luc FRIESSE

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 21
Pouvoirs : 7
Total votants : 28

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Marie DUBREUIL, secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 concernant les indemnités de fonction ;

Vu la Loi dite « Engagement et proximité » en date du 27 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°2020-29 en date du 9 juillet 2020 concernant l'adoption des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Vu la délibération n°2020-30 en date du 9 juillet 2020 concernant l'adoption des indemnités majorées du maire, des adjoints et des conseillers délégués ;

Vu la délibération du 28 juin 2022 portant élection d'un nouvel adjoint au sport suite à la démission de M. BOTRAS ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACTER** que à compter du 1^{er} juillet, le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire, soit 17,50 % de l'indice brut terminal conformément aux tableaux adoptés au sein de la délibération n°2020-29 en date du 9 juillet 2020 dont une partie est reproduite ci-dessous :
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

	Nombre de bénéficiaires	MAXIMUM LEGAL		TAUX PROPOSÉS	
		% / indice brut maximal	Enveloppe indemnitaire globale	% / indice brut maximal	Répartition de l'enveloppe
Adjoints	8	22 %	855,67 € x 8 6 845,36 €	17,50 %	680,65 € x 8 5 445,20 €

Qualité	Taux en % de l'indice brut terminal	Indemnités brutes mensuelles* (à titre indicatif juin 2020)
Adjoints	17,50 %	680,65 €

*Ces montants sont indicatifs, ils peuvent varier à la baisse au titre des mesures de plafonnement des indemnités en cas de cumul.

- **D'ATTRIBUER** la majoration de 15 % aux indemnités de fonction votées dans le cadre de l'enveloppe globale, à ce nouvel adjoint conformément au tableau adopté au sein de la délibération n°2020-30 en date du 9 juillet 2020 et reproduit en partie ci-dessous :

Tableau des indemnités allouées avec majoration :

	Nombre de bénéficiaires	MONTANT PROPOSÉ		
		%	Indemnités de fonction brut	Indemnités de fonction mensuelle majorée (à titre indicatif juin 2020)
Adjoints taux de base dans l'enveloppe	8	17,50 %	680,65 €	782,75 €
Majoration sur montant de base		15,00 %	102,10 €	

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 041-214101362-20220628-DEL_2022_51-DE

Pour extrait conforme,
En mairie, le 7 juillet 2022.
Le maire



Vincent ROBIN